

Procès-verbal des votes
du Conseil communal de Sanem
de la séance publique
du vendredi, 19 septembre 2025

date de l'annonce publique:	12 septembre 2025
date de la convocation des conseillers:	12 septembre 2025
début:	08h15
fin:	10h51

Présents:

Mme Asselborn-Bintz Simone, présidente,
M. Gaston Anen, M. Bronzetti Denis, Mme Cecchetti Myriam, M. Dahm Yves, M. Da Silva Bruno, M. Faber Serge, M. Gierenz Steve, M. Goelhausen Marco, M. Haas Marc, M. Krippeler Max, M. Lorang Mike, Mme Morgenthaler Nathalie, Mme Romeo Franca, Mme Schammo Mara, Mme Speck-Braun Patricia
Mme Tamara Duschène, secrétaire adjointe

Absent•s excusé•s : Mme Manon Greven, secrétaire communale, Mme Logelin Anne, conseillère

Premier votant : Mme Speck-Braun Patricia

Ordre du jour :

Le Collège des bourgmestre et échevins demande au Conseil communal de bien vouloir renommer le point 16 de l'ordre du jour :

16. Modification des statuts de l'association « Ste Barbe Société culturelle pour la sauvegarde de la tradition du mineur » ~~asbl~~

Vote unanime

1. Correspondance et informations
2. Approbation d'un rapport (11 juillet 2025)

Vote unanime

Aménagement communal

3. Approbation du projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier - nouveau quartier SQM 02-03 (mod I) (réf.: PAP-NQ - 2018-01 - MOD-02)

Vote unanime

4. Approbation du projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier - nouveau quartier Lycée technique Belval et parc Belval Sud (réf.: PAP-NQ - 2006-07 - MOD-01)

Vote unanime

5. Approbation du projet de modification ponctuelle, Crassier d'Ehlerange - accès, de la partie écrite et graphique du plan d'aménagement général (réf. PAG 2018-20)

Vote unanime

Transactions immobilières

6. Contrats :

- a. Approbation du contrat de bail abordable concernant la maison sis à Belvaux, 18, route d'Esch

Vote unanime

- b. Approbation du contrat de bail abordable concernant un appartement d'une chambre au 4D, rue de la Fontaine à Sanem

Vote unanime

- c. Approbation du contrat de bail pour la parcelle 1429/8490, lieu-dit "Route d'Esch" à Belvaux

Vote unanime

- d. Approbation du contrat de bail relatif au garage à l'arrière du bâtiment, 58, rue de la poste à Belvaux

Vote unanime

- e. Approbation d'un contrat de fermage

Vote unanime

- f. Approbation d'un contrat de fermage pour quatre parcelles 1291/3035, 1286/0, 1287/0 et 1182/2131, section B de Soleuvre

Vote unanime

- g. Approbation d'une convention avec le Fonds du Logement concernant la vente cinq parcelles de terrains sises à Belvaux en vue du PAP Wënschel

Vote unanime

- h. Approbation du contrat de location de toiture du « Gîte Minett Trail », avec SUDenergie SA

Vote(s) positif(s): 11	Vote(s) négatif(s): /	Abstention(s) : 5
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone Bronzetti Denis, Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Kripler Max, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca		Cecchetti Myriam, Da Silva Bruno, Faber Serge, Schammo Mara, Speck-Braun Patricia

- i. Approbation du contrat de location de la toiture du bâtiment « Eis Epicerie », avec SUDenergie SA

Vote(s) positif(s): 11	Vote(s) négatif(s): /	Abstention(s) : 5
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone Bronzetti Denis, Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Kripler Max, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca		Cecchetti Myriam, Da Silva Bruno, Faber Serge, Schammo Mara, Speck-Braun Patricia

- j. Approbation du contrat de location de la toiture pour la « Maison Relais 2000 », avec SUDenergie SA

Vote(s) positif(s): 11	Vote(s) négatif(s): /	Abstention(s) : 5
Anen Gaston, Asselborn-Bintz Simone Bronzetti Denis, Dahm Yves, Gierenz Steve, Goelhausen Marco, Haas Marc, Kripler Max, Lorang Mike, Morgenthaler Nathalie, Romeo Franca		Cecchetti Myriam, Da Silva Bruno, Faber Serge, Schammo Mara, Speck-Braun Patricia

- k. Approbation de la convention aux aides à la construction d'ensembles pour le projet sis 4b, rue de la Fontaine à Sanem : 3 appartements - n° 25, 26 et 27

Vote unanime

- l. Approbation de la convention aux aides à la construction d'ensembles pour le projet sis 4c, rue de la Fontaine à Sanem – appartement 39

Vote unanime

- m. Approbation de la convention aux aides à la construction d'ensembles pour le projet An der Walerwiss sis rue de Mondercange à Ehlerange : 2 appartements

Vote unanime

Finances communales

7. Approbation de décomptes

Article	Libellé	Devis	Dépense effective
4/430/221313/13044	Tourisme - Chemin piétonnier reliant la rue d'Esch avec le parking public foyer Kannerbuerg à Soleuvre	25 000,00 €	6 319,17 €
4/430/221313/19060	Tourisme - Aménagement d'un sentier historique des mineurs à Belvaux (Cimetière - Galgenberg)	505 000,00 €	462 480,89 €
4/430/221313/19080	Tourisme - Aménagement d'un gîte MAB à côté de l'arrêt ferroviaire Belval-Rédange à Belvaux	1 285 000,00 €	1 310 963,29 €
4/520/222100/09009 4/0733/2143/048 4/624/221313/09021 4/1212/2133/110 4/630/222100/09013 4/0740/2143/055	Gestion des eaux usées - Canalisations cités Fenkelbiert à Belvaux Voirie vicinale - Renouvellement Voirie Fenkelbiert Alimentation en eau - Renouvellement conduite eau Fenkelbiert	5 493 000,00 €	4 640 157,70 €
4/520/222100/09010 4/0733/2143/049	Gestion des eaux usées - Conduites d'adduction + bassin d'orage rue d'Esch / rue du Moulin à Sanem	170 000,00 €	289 784,15 €
4/520/222100/10004 4/0733/2143/050	Gestion des eaux usées - Raccordement de la ville de Differdange et de la localité de Soleuvre à la station d'épuration de Pétange	0,00 €	245 067,49 €
4/520/222100/12033	Gestion des eaux usées - Augmentation en aval tunnel collectrice - rue de Limpach à Soleuvre	0,00 €	1 838,51 €
4/624/221313/23016 4/630/222100/23016	Voirie vicinale - Renouvellement des dalles de trottoirs et mise en souterrain Eltrona dans la rue d'Oberkorn à Belvaux Alimentation en eau - Renouvellement des raccordements en eau potable dans la rue d'Oberkorn à Belvaux	140 000,00 €	213 405,04 €
4/822/223800/23041	Halls sportifs - Acquisition de matériel de natation pour les besoins des utilisateurs de l'Aquakuss à Soleuvre	13 000,00 €	11 405,12 €
4/0812/2123/019 4/831/221311/09016	Centres culturels et Salles de fêtes - Construction d'un hangar auprès du cimetière à Belvaux	493 950,00 €	493 934,69 €
	Total :	8 124 950,00 €	7 675 356,05 €

Vote unanime

8. Nouveau crédit : 43.100,- € (1/822/161000/99001) - Subside pour divers remplacements à l'Aquakuss à Soleuvre

Vote unanime

9. Création des taxes pour l'utilisation des véhicules par le personnel pendant les prestations de services

Vote unanime

Personnel

10. Création d'un poste d'employé·e communal·e, groupe d'indemnité BI, sous-groupe administratif à temps plein pour les besoins de l'administration communale

Vote unanime

11. Création de cinq postes d'agent·e-socio-pédagogique / Éducation à plein temps et à durée indéterminée, pour les besoins du Service d'éducation et d'accueil (SEA) sous le champ d'application de la convention collective pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social

Vote unanime

Circulation

12. Modification du règlement de circulation de la commune de Sanem

Article 1:

Les dispositions concernant la **rue Käthe Kollwitz (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/4	Arrêt d'autobus	le long de l'ilot de verdure longeant la promenade Waassertrap, devant la cuisine du Kannercampus

Vote unanime

Article 2:

Les dispositions concernant la **rue Pir Kremer (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :
Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
2/4	Passage pour piétons	A l'intersection avec la route d'Esch
3/1	Cédez le passage	De la rue Pir Kremer à la route d'Esch
4/1	Stationnement et parage <48h	Dans toute la rue
5/1	Zone à 30 km/h	Sur toute sa longueur
5/4/1	Zone 'Stationnement avec disque, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés'	Jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 08h00 à 18h00, pour une durée de maximum 2heures, sur toute sa longueur

Vote unanime

Article 3:

Les dispositions concernant la **rue Marie-Paule Molitor-Peffer (CV) à Belvaux** sont modifiées comme suit :

Les dispositions suivantes sont ajoutées :

ARTICLE:	LIBELLE :	SITUATION :
4/1	Stationnement et parcage <48h	Sur toute sa longueur
5/5	Zone résidentielle	De la rue Pir Kremer, vers la rue Marie-Paule Molitor-Peffer, sur toute sa longueur



Vote unanime

13. Approbation de règlements d'urgence pris par le Collège des bourgmestre et échevin•e•s

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de réaménagement de la rue de la Poste — rue de l'Usine à Belvaux, dans le cadre des travaux d'aménagement d'une zone 30 devant l'école fondamentale Bieles Post, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 18 août 2025 (U025-059) ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de réaménagement de la rue des Jardins à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 14 juillet 2025 (U025-061) ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux dans la rue de Sanem à Ehlerange, dans le cadre des travaux de mise en conformité d'arrêt de bus, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 23 juillet 2025 (U025-062) ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de mise en conformité de l'arrêt de bus « Rousebësch » dans la rue Aessen à Soleuvre, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 23 juillet 2025 (U025-063) ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion de la mise en service d'une navette autonome jusqu'au Kannercampus - REWA dans la rue Käthe Kollwitz à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 18 août 2025 (U025-066) ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de traversée de route pour CREOS et à l'occasion des travaux de mise en conformité d'un passage pour piétons dans la rue Jean Anen à Soleuvre, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 12 septembre 2025 (U025-067) ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux dans le Keupewee à Ehlerange, dans le cadre des travaux de mise en conformité des passages pour piétons et arrêt de bus, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 18 août 2025 (U025-068) ;

Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux dans la rue Aessen à Soleuvre, dans le cadre des travaux de mise en conformité des passages pour piétons et arrêt de bus, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 18 août 2025 (U025-069) ;
Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux dans la rue Aessen à Soleuvre, dans le cadre des travaux de mise en conformité des passages pour piétons et arrêt de bus, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 25 août 2025 (U025-071) ;
Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de raccordement aux différents réseaux de la maison n°58a rue de la Gare à Belvaux, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 1^{er} septembre 2025 (U025-072) ;
Vu le règlement temporaire d'URGENCE de la circulation à l'occasion des travaux de réfection du pavé et des bandes de balisage situées dans la rue d'Esch à Soleuvre, approuvé par le Collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 8 septembre 2025 (U025-073) ;

Vote unanime

Divers

14. Approbation de la modification de certains articles du règlement communal sur les cimetières et les inhumations de la commune de Sanem

Article 17

Lorsque l'administration communale reprend le droit de disposer d'un emplacement concédé, elle avertira les intéressés qu'ils auront à enlever les signes funéraires dans un délai d'une année à partir de la notification de cet avertissement.

A défaut d'enlèvement jusqu'à l'expiration de ce délai, et sauf prorogation par le bourgmestre, la commune devient propriétaire de ces monuments et procède à l'enlèvement des signes funéraires aux frais des prédicts intéressés. L'avertissement en question à l'alinéa 1^{er} du présent article doit être fait par lettre individuelle recommandée à la poste. Les constructions souterraines ne pourront être démolies ni enlevées par les particuliers.

Article 22

Des concessions de columbariums pour une durée de 30 ans peuvent être accordées aux cimetières de la commune de Sanem. Deux types de columbariums sont prévus : les columbariums enterrés aménagés par la commune dans l'« Espace-Parc » des cimetières et les columbariums à niches classiques également construits par la commune. L'Administration communale de Sanem fournit les plaques avec les gravures employées pour fermer les cases. Le conseil communal en détermine le matériel et prescrit également les caractères pouvant être utilisés pour les inscriptions figurant sur lesdites plaques en cas de columbariums à niche ou sur la plaquette à fixer sur le monument installé à hauteur de chaque columbarium enterré. Sur celles-ci ne seront inscrits que les noms ainsi que les dates de naissance et de décès des personnes décédées. Aucune autre mention ni signe distinctif ne peuvent y être apposés.

En cas de résiliation ou d'expiration d'un contrat de concession au columbarium, les cendres peuvent être enlevées par les membres de la famille pour être déposées ou enterrées à un autre emplacement au cimetière. Faute de quoi et après s'être conformé aux prescriptions de l'article 11 de la loi du 1^{er} août 1972, elles seront dispersées par les soins de la commune sur un terrain spécialement aménagé aux cimetières de la commune.

Article 27

Les tombes ne pourront être ouvertes que par le fossoyeur communal ou par une entreprise de fossoyeurs chargée par le collège des bourgmestre et échevins. Les inhumations ne pourront avoir lieu après 17 heures entre le 1^{er} avril et le 30 septembre et après 16 heures entre le 1^{er} octobre et le 31 mars, ni les samedis après-midi, ni les dimanches et jours fériés sauf dérogation accordée par le bourgmestre.

Article 37

Les exhumations, à moins d'être ordonnées par mesure judiciaire ou administrative, ne pourront se faire qu'en vertu d'une autorisation spéciale du collège des bourgmestre et échevins, après avoir entendu le médecin-inspecteur en son avis conformément aux articles 11 et 12 de l'arrêté grand-ducal du 14 février 1913 réglant le transport des cadavres.

Lors d'une exhumation dûment autorisée par les autorités compétentes, la présence d'un médecin et d'un membre du collège des bourgmestre et échevins est indispensable pour veiller à l'accomplissement des conditions auxquelles l'autorisation a été accordée. Un procès-verbal des opérations est dressé par le

médecin et transmis par lui à l'Inspection Sanitaire. Le médecin-inspecteur chef de l'Inspection Sanitaire est à informer au préalable sur la date et l'heure de l'exhumation.

Article 46

Il est interdit aux fossoyeurs de se livrer aux cimetières à des activités non-prévues par le présent règlement, sauf autorisation du collège des bourgmestre et échevins.

Article 49

Il est interdit d'entrer aux cimetières à toute personne en état d'ivresse.
Les chiens d'assistance ont accès aux cimetières de la commune de Sanem.

Article 51

Il est défendu d'endommager les chemins et allées, les monuments, emblèmes funéraires, grillages et ornements

Vote unanime

15. Modification de la composition des commissions consultatives

a. Commission de l'environnement et de la protection de la nature

		Nom	Prénom	Statut	Fonction	OUI	NON
1	Démission	SCHMIT	Nadine	Effectif	Résident	16	
2	Nomination	KIHN	Pierre	Effectif	Résident	16	

b. Commission des finances

		Nom	Prénom	Statut	Fonction	OUI	NON
1	Démission	DA SILVA	Isabel	Suppléant	ADR	16	
2	Nomination	FERREIRA	Bruno	Suppléant	ADR	16	

c. Commission de l'égalité des chances et diversité

		Nom	Prénom	Statut	Fonction	OUI	NON
1	Démission	FASSBINDER	Christian	Effectif	ADR	16	
2	Nomination	BRAGA	Cristina	Effectif	ADR	16	

d. Commission des seniors

		Nom	Prénom	Statut	Fonction	OUI	NON
1	Démission	DA SILVA	Isabel	Effectif	ADR	16	
2	Nomination	STOFFEL	Jean-Luc	Effectif	ADR	16	
3	Démission	JUNG	Fernande	Suppléant	ADR	16	
4	Nomination	FERREIRA	Bruno	Suppléant	ADR	16	

e. Commission de la Culture

		Nom	Prénom	Statut	Fonction	OUI	NON
1	Démission	REUTER	Alex	Supléant	LSAP	16	
2	Nomination	NI	Pengqian	Suppléant	LSAP	16	

16. Modification des statuts de l'association « Ste Barbe Société culturelle pour la sauvegarde de la tradition du mineur »

Prise de connaissance
Classement catégorie 1.2

Vote unanime

17. Approbation d'une convention relative à l'établissement du siège social de l'association « Iron Sparks Asbl »

Vote unanime

18. Approbation du plan d'action communal pour l'égalité des chances et diversité 2026-2030

Vote unanime

19. Questions et divers



Sanem, le 16.09.2025

Au collège échevinal
de la Commune de Sanem

Mesdames, Messieurs,

Dans un article intitulé « Wohin mit einem neuen Flughafen? » du 5 août 2025, le „Luxemburger Wort“ a écrit:

„Laut Mobilitätsministerin Yuriko Backes könnte ein neuer Flughafen an einem anderen Standort um das Jahr 2050 herum nötig sein, weshalb man sich bereits jetzt Gedanken dazu machen sollte. Dazu gehört auch, einen passenden Standort zu finden. Dieser müsste einige Bedingungen erfüllen: Es braucht ausreichend Fläche, eventuell für eine zweite Start- und Landebahn, eine gute Anbindung an das Schienen- und Straßennetz und eine ausreichende Entfernung zu Wohnsiedlungen, um die Lärmbelästigung für die Bevölkerung gering zu halten.“

Dans une carte annexée intitulée « Potentielle Standorte für einen neuen Flughafen. Ohne geologische und rechtliche Aspekte oder solche des Naturschutzes zu berücksichtigen, wäre laut Landkarte an folgenden Orten hypothetisch Platz für einen Flughafen » a été marqué un endroit „Bei Esch/Alzette und Differdingen. Vorteil: gute Verkehrsanbindung, Nachteil: Flächenkonkurrenz zu Wohn- und Gewerbebau.“ Cet endroit se situe sur la carte au niveau de Belvaux/Soleuvre.

J'aimerais vous demander dans ce contexte :

-Est-ce que vous vous êtes renseignés sur cette possibilité auprès du Ministère de la Mobilité ? Sur quelle étude se base cette carte et y a-t-il encore d'autres documents y relatifs ? Sinon, envisagez-vous de vous renseigner encore à ce sujet ?

-Quelle est l'attitude qu'entend adopter le collège échevinal déjà maintenant à l'égard de ce projet insensé ?

Avec mes salutations collégiales,



Myriam Cecchetti,
conseillère communale déléguée

Séance à huis clos

Personnel

20. Démission d'un·e fonctionnaire communal·e du groupe de traitement CI, sous-groupe administratif, à partir du 1er octobre 2025

Démission accordée pour Monsieur Marco PORTELA

21. Nomination d'un·e fonctionnaire communal·e du groupe de traitement CI, sous-groupe administratif à temps plein pour les besoins du service Facturation

Est nommé(e) : Mme Morgane ASTORRI

Anen Gaston	Asselborn-Bintz Simone	Bronzetti Denis
Cecchetti Myriam	Da Silva Bruno	Dahm Yves
Faber Serge	Gierenz Steve	Goelhausen Marco
Haas Marc	Kripler Max	Logelin Anne
Lorang Mike	Morgenthaler Nathalie	Romeo Franca
Schammo Mara	Speck-Braun Patricia	